**Lettre de consultation**

1. **Contexte**

Expertise France est l’agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l’Agenda 2030 et aux priorités de l’action extérieure de la France. La mission d’Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l’agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

* Gouvernance démocratique, économique et financière.
* Paix, stabilité et sécurité.
* Développement durable, climat et agriculture.
* Santé et développement humain.

Expertise France favorise la prise en compte des questions de genre de façon transversale dans ces quatre domaines, à tous les niveaux et toutes les étapes du développement des projets. L’agence œuvre ainsi pour l’égalité de genre, condition essentielle du développement durable.

En 2025, Expertise France conçoit et met en œuvre plus d’une quarantaine de facilités d’assistance technique, couvrant une grande diversité de géographies, de thématiques (protection sociale, climat, emploi, gouvernance, etc.) et de modalités opérationnelles (guichets sur requête, appuis courts, logique «peer-to-peer», etc.). Elles visent à soutenir des réformes, renforcer les capacités et accompagner la mise en œuvre de politiques publiques dans des contextes multi-pays ou régionaux.

Cet instrument, qui répond à une demande croissante des bailleurs et des pays partenaires, tend à se développer significativement depuis quelques années. Il constitue aujourd’hui un axe stratégique pour l’agence, à la fois en termes d’agilité opérationnelle, de rayonnement institutionnel, et de création de valeur ajoutée pour les projets du portefeuille global.

Il devient donc essentiel pour Expertise France de documenter les savoir-faire développés en interne sur la manière de gérer une facilité afin de positionner clairement l’agence comme un acteur de référence dans ce domaine, tout en harmonisant les modes de faire entre les équipes opérationnelles.

1. **Objet et caractéristiques principales du projet de contrat**

L’objet du projet de contrat porte sur la mise en œuvre d’une prestation de service préciser telle que définie au cahier des charges (ref. doc) joint au dossier de consultation.

|  |  |
| --- | --- |
| **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET DE CONTRAT** | |
| **Nature des prix** | Prix global et forfaitaire |
| **Durée d’exécution** | septembre 2025 à avril 2026 |
| **Montant maximal de l’enveloppe financière** | 35 000 EUR €HT |
| **Lieu d’exécution du contrat** | siège Expertise France, Paris |
| **Devise paiement** | Euros |

1. **Calendrier de passation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DATE\*** | **HEURE** |
| **Visite de site (le cas échéant)** | Sans objet | Sans objet |
| **Séance information (le cas échéant)** | Sans objet | Sans objet |
| **Date limite de remise des offres** | 25/08/2025 | 14:00 (heure de Paris ) |
| **Entretiens** | Sans objet | Sans objet |
| **Finalisation de l’analyse des offres** | 30/08/2025 | - |
| **Notification des attributions** | 02/09/2025 | - |
| **Signature du contrat** | 05/09/2025 | - |
| **Entrée en vigueur du contrat** | 05/09/2025 | - |

**\*Date prévisionnelle.**

1. **Procédure de passation**

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique français (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

La consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

1. **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation est envoyé par voie électronique aux soumissionnaires et est constitué de :

* la présente lettre de consultation (DAJ\_M001) ;
* le cahier des charges (expression de besoin) ;
* le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l’honneur relative aux critères d’exclusion (DAJ\_F043) et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt (DAJ\_F030) et la fiche d’identité tiers (DAF\_F013) ;
* le modèle de contrat d’achat.

1. **Présentation des offres**

Les éléments de candidature, d’offre ainsi que toute correspondance et documents relatifs à la présente consultation doivent être rédigés en français.

A l’appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

* Preuve d’enregistrement au registre des sociétés (k-bis ou équivalent) ;
* Le formulaire de candidature et ses annexes, la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d’identité tiers ;
* Le projet de contrat comprenant notamment l’offre financière du candidat, dûment renseigné, daté, signé ;
* une offre technique, comprenant :
  + une description de la méthodologie qui sera employée pour la réalisation des activités,
  + un chronogramme détaillé,
  + le(s) Curriculum Vitae du (des) expert(s) désigné(s) pour la mise en œuvre des activités (préciser) ;
* Une décomposition de l’offre financière présentée sous la forme d’un bordereau de prix unitaires indiquant le prix  en journée /hommes et avec une estimation du nombre  de jours nécessaires à exécuter la prestation et couvrant l’ensemble des prestations dues au titre du marché ;
* Pour tout contrat dont l’exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>), le questionnaire évaluation sûreté complété.

Les documents demandés ci-dessus sont obligatoires. Leur absence entraîne la non-conformité de l’offre présentée et, de fait, son rejet.

La période de validité des offres remises est fixée à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

1. **Modalités de transmission des offres**

[L’ensemble des documents exigés est à transmettre avant les dates et heure limites indiquées à l’article III. Calendrier de passation.

Pour accéder à l’espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l’Etat à l’adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Dans la rubrique "Recherche d'une procédure restreinte" en bas de la page, ils devront renseigner les champs demandés à l'aide des informations suivantes :

**- *Entité publique :* Opérateurs de l'Etat**

**- *Entité d’achat :* OPERATEURS / EF - EXPERTISE FRANCE**

**- *Référence :* 201x-x-xx**

**- *Code d’accès :* XXXXXX *à déterminer]***

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Les soumissionnaires y trouveront notamment un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambigüité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n’est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

**ATTENTION !**

Tout fichier constitutif de l’offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L’attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d’acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau…

Dans la mesure où la date et l’heure de fin d’acheminement font foi lors de la remise d’une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.]

L’ensemble des documents exigés est à transmettre avant les date et heure limites indiquées à l’article III. Calendrier de passation, par voie dématérialisée uniquement, à l’adresse mentionnée à l’article IX. Renseignements complémentaires.

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

1. **Procédure de sélection**

Expertise France procèdera dans un premier temps à la vérification de l’admissibilité des candidatures et de leur capacité à assurer la prestation. Enfin, elle procèdera à l’évaluation des offres en fonction des critères suivants :

* Critère 1 : Prix (30 %)
* Critère 2 : Valeur technique (70 %)

Expertise France pourra si elle le juge nécessaire, ouvrir des négociations avec tout ou partie des soumissionnaires et conclura le contrat avec l’entité ayant présenté l’offre la mieux notée au regard de ces critères.

1. **Renseignements complémentaires**

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions à [sophie.schapman@expertisefrance.fr](mailto:sophie.schapman@expertisefrance.fr) avant la date limite de remise des offres.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Expertise France s’engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d’Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;

- Le traitement est nécessaire à l’exécution d’une mission d’intérêt public ou relevant de l’exercice de l’autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,

- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l’autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d’assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d’un droit à la limitation du traitement et d’opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d’Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s’engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.

1. **Voies et délais de recours**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr).

Les candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr).